



Communiqué à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparition forcée

***Pour la mise en place d'un mécanisme national indépendant de vérité  
Sur les personnes disparues au Maroc***

**Non et Non à la clôture du dossier des violations graves des droits humains par  
le régime marocain et par le CNDH sans connaître la vérité toute la vérité et  
rien que la vérité**

Les disparitions forcées ont souvent servi de stratégie pour faire régner la terreur dans la société. Le sentiment d'insécurité résultant de cette pratique ne se limite pas aux proches de la personne disparue, mais touche aussi la communauté et l'ensemble de la société. Alors qu'elles étaient très répandues au sein des régimes totalitaires, les disparitions forcées sont perpétrées dans des situations complexes, en particulier comme moyen de répression politique des opposants.

L'Assemblée générale des Nations Unis se saisit de cette question et proclame **le 30 août Journée internationale des victimes de disparition forcée, célébrée depuis 2011.**

Nous **Comité de coordination des familles des disparus et des victimes de la disparition forcée au Maroc**, rappelons que le Maroc n'a connu ni guerre civile, ni guerre de factions dont peuvent résulter des disparitions et dont l'élucidation demanderait lieu à tout un travail d'enquête et d'investigation. Non, **les disparitions ont été perpétrées par un régime fort et bien structuré.** De ce fait, personne ne peut croire que l'État ignore la vérité. **Personne ne peut croire que l'État ignore l'identité et le nombre de disparus qui sont encore en vie, le lieu de leurs séquestrations et les circonstances de leurs disparitions.**

À cette occasion, le comité de coordination des familles des disparus et des victimes de la disparition forcée au Maroc exprime toutes ses condoléances aux familles et amis de toutes les victimes de cette catastrophe sanitaire que nous connaissons et appelle tous les citoyens à se protéger et à protéger les leurs en respectant les mesures d'hygiène et de la distanciation sociale.

En ces temps de confinement et de l'état d'urgence sanitaire, nous, famille des disparus et des victimes de la disparition forcée, **étions extrêmement surpris par la publication du Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme au Maroc comme si le Conseil National des Droits de l'Homme voulait fuir tout débat.**

Le dit rapport a consacré sa section 6 au suivi des recommandations de l'IER. Dès lors, il apparaît clairement **l'objectif poursuivi par le CNDH qui est la tentative de la liquidation du dossier des violations graves des droits humains commise dans notre pays. En effet, le CNDH a tenté de fuir la vérité voir de la maquiller par un foisonnement de chiffres.** Il a ainsi décrété que la vérité a été faite concernant la totalité des disparus sauf deux cas dont il a considéré qu'il n'a pas été prouvé l'implication des autorités publiques dans leur disparition.

Les familles des disparus et des victimes de la disparition forcée dont le sort reste inconnu rejettent les affirmations contenu dans ce rapport et condamne le procédé utilisé par le CNDH.

D'ailleurs, nous avons émis plusieurs mises en garde à ce sujet car cette voie inique se profilait depuis déjà un moment. Malheureusement, **nous constatons que le CNDH continue à être le relais de l'approche du pouvoir et ainsi il perd toute crédibilité pour se définir comme indépendant.**

Les familles des disparus et des victimes de la disparition forcée au Maroc tiennent à affirmer qu'au Maroc le dossier des violations graves et notamment la question épineuse du sort

des disparus n'a pas trouvé le chemin d'un règlement juste et équitable : les disparus sont toujours disparus, et les dépouilles des présumés décédés sont toujours séquestrée par le pouvoir. L'impunité pour les criminels demeure la règle absolue.

L'histoire peut encore se conjuguer au présent. En effet, le régime marocain n'a jamais supporté la moindre contestation. Si les méthodes changent, l'esprit lui ne change pas.

Face à l'absence de toute volonté politique du pouvoir à satisfaire les revendications légitimes des victimes et de leurs familles à savoir :

- La Mise en place d'un mécanisme national indépendant de vérité sur les personnes disparues au Maroc,
- La divulgation du sort des disparus de tous les disparus et la libération des vivants d'entre eux,
- L'accès aux dossiers constitués par l'ex-IER et sans restriction afin d'exercer notre droit au contradictoire,
- L'identification par ADN et la restitution des dépouilles aux familles,
- L'éviction des criminels responsables des violations graves des droits humains de leur fonction,
- La libération urgente de tous les détenus politiques (Rif, Benitejit, Jerada, Journalistes ....),
- Des mesures urgentes pour la conservation de la mémoire,
- Des mesures adéquates en faveur de la réhabilitation et de la régularisation administrative des victimes de la disparition forcée et dont ceux du bagne de Tazmamart et ce à l'instar des dossiers similaires des anciens détenus appartenant à l'administration Marocaine.

Les familles des disparus et des victimes de la disparition forcée au Maroc, ont maintenant la conviction que seule une commission d'enquête indépendante et impartiale peut contribuer à avancer vers le chemin de la vérité pour un règlement juste et équitable du dossier des violations graves des droits humains dans notre pays.

Il faut donc faire de l'abolition de l'impunité et de l'établissement de la vérité et de la justice l'objectif permanent qui ne serait ni monnayable ni négociable et préparer les conditions de rapports de forces qui nous permettront de l'atteindre et ce n'est que dans ces conditions que nous pouvons imposer notre conception de la commission vérité.

Le Régime marocain, le CNDH, le gouvernement et les relais de toutes sortes ne peuvent fuir leurs responsabilités et se doivent d'assumer jusqu'au bout l'exigence de cette vérité tant attendue par les victimes et leurs familles.

En fin nous rappelons que la lutte des familles des disparus et des victimes de la disparition forcée au Maroc s'inscrit dans la lutte globale de toutes les forces vives et démocratiques pour la justice, la liberté, l'égalité, la dignité et pour l'état de droit.

**Fait à Casablanca le 30 août 2020**

**Comité de coordination des familles des disparus et des victimes de la disparition forcée au Maroc**